

Le procès de Bobigny : manières de voir

Caroline Châtelet

Number 174 (1), 2020

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/92987ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Cahiers de théâtre Jeu inc.

ISSN

0382-0335 (print)

1923-2578 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Châtelet, C. (2020). Le procès de Bobigny : manières de voir. *Jeu*, (174), 72–75.

Le procès de Bobigny : manières de voir

Caroline Châtelet

Marie Claire Chevalier, accusée, avo

Attestant de la permanence des luttes pour les droits des femmes, deux spectacles se sont récemment saisis d'une affaire historique, jalon ayant mené à la légalisation de l'avortement en France.





En 1971, Marie-Claire Chevalier est violée par Daniel, un jeune homme qu'elle connaît. Enceinte, l'adolescente de 16 ans refuse de garder l'enfant, et sa mère trouve une « faiseuse d'anges ». Dénoncées par Daniel, elles se retrouvent arrêtées et inculpées — selon la loi française de 1920, le crime d'avortement est passible de la cour d'assises. À l'époque, l'affaire est aussi tragique que banale : tandis que les femmes aisées avortent à l'étranger, celles des classes populaires sont condamnées à l'avortement clandestin, au péril de leur vie — l'on estime alors à 5000 le nombre de femmes qui en meurent chaque année. Dans une France traversée par ces questions — le Mouvement de libération des femmes (MLF) s'est fixé pour objectif, depuis 1970, la lutte pour la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse ; et le Manifeste des 343, dans lequel des femmes revendiquent s'être fait avorter, a été publié le 5 avril 1971 dans *Le Nouvel Observateur* —, leur procès suscite nombre de débats dans l'opinion. Mieux, il devient, par l'entremise de leur avocate, M^e Gisèle Halimi, une tribune pour la légalisation de l'avortement (elle sera promulguée le 17 janvier 1975). Des procès, il y en eut deux : celui de Marie-Claire Chevalier, tenu à huis clos en raison de sa minorité ; celui de sa mère, Michèle Chevalier, de ses deux collègues de la RATP (Régie autonome des transports parisiens) l'ayant aidée et de l'avorteuse. Tandis que le premier, en octobre 1972, relaxe l'adolescente, le second prononce de très faibles peines.

Si le procès de Bobigny est entré dans l'histoire, c'est grâce à la stratégie de défense déployée par Gisèle Halimi, convoquant à la barre, en qualité de témoins, des intellectuel·les (Simone de Beauvoir, Aimé Césaire), des artistes (les comédiennes Delphine Seyrig et Françoise Fabian), des professeurs de médecine (ex. Paul Milliez), des hommes politiques (ex. Michel Rocard), des récipiendaires de prix Nobel (Jacques Monod, François Jacob), etc. ; s'engageant elle-même personnellement dans sa plaidoirie, Halimi transforme le fait divers

en procès politique. Féministe, signataire du Manifeste des 343, l'avocate retourne le dispositif en faisant le procès d'une loi injuste et en se fondant sur la nécessité de la désobéissance civique.

LINÉARITÉ ET UNIVOCITÉ

Deux spectacles se sont saisis récemment de cette histoire. *Hors la loi*, monté par Pauline Bureau, a été créé en mai 2019 au Théâtre du Vieux-Colombier à la Comédie-Française, à Paris. *Reconstitution: Le procès de Bobigny*, conçu par la dramaturge Maya Boquet et la metteuse en scène Émilie Rousset, a vu le jour en octobre de la même année à Gennevilliers, en banlieue parisienne, avant d'effectuer une tournée grâce au soutien du Groupe des 20 – Théâtres en Île-de-France. Que des artistes, toutes nées au début des années 1980, s'intéressent à cette affaire atteste, s'il en était besoin, de la permanence de ces luttes, autant en France qu'à l'international. Mais ce qui nous intéresse ici, c'est la façon dont ces deux spectacles, par leur propos et leur esthétique, déploient une manière différente d'envisager le théâtre, entre injonction à l'émotion et liberté de réflexion.

Pour écrire *Hors la loi*, Pauline Bureau s'est appuyée sur le témoignage de Marie-Claire Chevalier — qu'elle a rencontrée — ainsi que sur divers documents (dont la retranscription intégrale de l'audience publiée par Choisir la cause des femmes, association créée en 1971 par Halimi et De Beauvoir). Néanmoins, la metteuse en scène prend ses distances avec le travail documentaire effectué et dit s'en être « inspirée librement [...], en sachant que tout récit est déjà une mise en forme de la réalité, un point de vue et donc une trahison. *Hors la loi* mélange les faits réels [...], ce qu'elle a ressenti de cette histoire sans que ce soit jamais clairement dit et ce qu'elle extrapole¹. » Suivant un récit chronologique, le spectacle se déroule en deux temps : celui du drame et celui du procès, à chacun correspondant un espace.

1. Pauline Bureau, programme de salle de *Hors la loi*, consultable en ligne sur le site de la Comédie-Française.



Reconstitution : Le procès de Bobigny, conçu et écrit par Émilie Rousset et Maya Boquet ; mise en scène et dispositif d'Émilie Rousset (coproduction Groupe des 20 – Théâtres en Île-de-France ; T2G – Théâtre de Gennevilliers ; Festival d'Automne à Paris, 2019). © Philippe Lebruman

Pendant la première partie, nous sommes pour l'essentiel dans la cuisine de Michèle et de ses filles. Meubles en Formica, vaisselle simple, décoration sommaire : l'ensemble pourrait sembler réaliste. Sauf que l'harmonie parfaite, la joliesse, le bleu dominant se retrouvant dans les vêtements de la mère et des filles, composent une image d'Épinal aimable, escamotant la pauvreté des Chevalier. De ce lieu intime où tout nous est donné à voir (le viol, la recherche d'une avorteuse, la dénonciation...), l'on passe, dans la seconde partie, à l'espace politique et collectif avec le procès. Barre des témoins, robe noire et col blanc de l'avocate : là encore, les quelques artifices théâtraux signalent sans ambiguïté ce qui se joue. À la barre se succèdent les accusées et les témoins (Seyrig, Rocard, De Beauvoir, etc.). Plutôt que de creuser l'écart entre le comédien et le personnage, Pauline Bureau choisit le mimétisme. Un choix opéré au risque de la caricature, telle Delphine Seyrig témoignant avec des airs de diva, là où l'actrice, militante féministe à la pensée percutante, aurait pu largement dépasser cette

image de papier glacé. Mais il en va ainsi de tout : au jeu sans subtilité et mélodramatique (oui, spectateur, spectatrice, il faudra que tu pleures) répondent des musiques illustratives et une dramaturgie sans autre ambition que l'adhésion à la linéarité de son récit. En proposant un spectacle sans aspérités, où tout ce qui est narré est méthodiquement exposé, surligné, *Hors la loi* en devient simplificateur. Inattaquable par le sujet dont elle traite, l'œuvre s'enferme dans son univocité et son didactisme. Cela au risque d'offrir un propos appauvri, où la dimension politique est occultée par la recherche de l'émotion à tout prix.

METTRE LE SPECTATEUR AU TRAVAIL

Pour *Reconstitution : Le procès de Bobigny* de Maya Boquet et Émilie Rousset, tout, ici (dispositif, cartel, documents informatifs, circulation du public), renvoie plus à une performance ou à une installation d'art contemporain qu'à un spectacle. Lorsque le public entre dans la salle, celle-ci est dénuée

de gradins et douze postes d'écoute semblables sont installés : soit une quinzaine de chaises en demi-arc de cercle, situées devant un micro et une chaise éclairés de manière spécifique. À proximité se trouvent des blocs de photocopies (reprenant les textes prononcés) et un cartel informatif. Dominant la salle, deux écrans projettent des images morcelées de statues de la justice puis de sculptures classiques de femmes et d'hommes, qui évoquent la puissance des représentations. Chacun-e reçoit une feuille indiquant à quel emplacement correspond quelle parole et compose librement son parcours. Certain-es enchaîneront les postes d'écoute durant les trois heures de représentation, d'autres alterneront avec des discussions ou avec la lecture des documents fournis. Personne ne pourra réussir à écouter l'ensemble des informations, manière de signaler le rapport toujours singulier et parcellaire que nous avons aux événements.

Lorsque le spectacle débute, douze des quinze interprètes vêtus en habits de tous les



Reconstitution : Le procès de Bobigny, conçu et écrit par Émilie Rousset et Maya Boquet ; mise en scène et dispositif d'Émilie Rousset (coproduction Groupe des 20 – Théâtres en Île-de-France ; T2G – Théâtre de Gennevilliers ; Festival d'Automne à Paris, 2019). © Philippe Lebruman

jours prennent chacun·e place à un pupitre. Pendant une dizaine de minutes, munies d'une oreillette, ils portent la parole de personnes diverses (historien, philosophe, coprésidente du planning familial, militante pour le droit à l'avortement en Argentine, comédienne et témoin au procès, sociologue cofondatrice du MLF, militant pro-vie, etc.), avant de céder la place à un autre acteur ou actrice. Conservant précisément le rythme et les intonations du témoin, chaque comédien·ne apporte néanmoins son tempérament, son corps, installant une zone de jeu mouvante. Maîtrisé formellement, *Reconstitution* saisit par la liberté qu'il laisse au public : liberté de circulation, liberté de réflexion. Nous sommes ici dans une forme ouverte, excédant la puissance symbolique de cette affaire, pour entremêler les périodes historiques, les enjeux, les points de vue. Sans saturation d'images ni position de surplomb — artistes et public circulant de concert —, le spectacle installe un espace de réflexivité stimulant. Il nous plonge dans les résonances proches comme lointaines du

procès, en établissant des ponts avec notre monde contemporain, certains témoignages étant liés à l'affaire, là où d'autres évoquent les luttes d'aujourd'hui, jusqu'à la question de la procréation médicalement assistée. En déplaçant les usages et les frontières tant de son propos que de la forme théâtrale, la création partage la démarche d'enquête nécessaire à sa conception et met le spectateur au travail. Elle l'invite à cheminer en actes, en mots et en pensées, sans jamais rien lui imposer. •

Critique dramatique et journaliste, **Caroline Châtelet** collabore avec les revues et magazines *INCISE*, *Frictions*, *Novo*, *Regards*, *Théâtre(s)* ; les sites internet AOC media, Sceneweb ; l'émission *La Dispute* (France Culture). Elle enseigne également à l'Université d'Amiens et à la Sorbonne Nouvelle Paris 3.